

## Passage L2 sans le S1

Par **meltouuu**, le **17/06/2017** à **13:45**

Bonjour, je viens à vous car je me pose quelque questions. Alors voilà, je me suis réorientée au second semestre, j'ai eut mon second semestre, mais je doit évidemment passer aux rattrapages du premier semestre. Qu'est ce qu'il se passe si je ne parviens pas à avoir mon premier semestre ? J'ai entendu dire qu'on pouvait quand même passer en L2 pour repasser les examens en cours d'année ? Je précise qu'il faut que j'aie au minimum 7/20 aux rattrapages pour pouvoir passer en L2  
Merci :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/06/2017** à **15:12**

Bonjour

Tout d'abord j'ai réunis vos deux messages en un.

[citation] Qu'est ce qu'il se passe si je ne parviens pas à avoir mon premier semestre ? J'ai entendu dire qu'on pouvait quand même passer en L2 pour repasser les examens en cours d'année ? [/citation]

Vous devez sans doute parler du statut d'AJAC. Il vous permet de passer à l'année supérieure si vous n'avez validé qu'un semestre. Mais vous allez devoir faire deux années en une. J'y suis passé et très franchement je ne le conseille pas ...

Par **guizmo2145**, le **17/06/2017** à **15:55**

Bonjour,

Ce statut même s'il peut paraître aguichant (pas besoin de redoubler) ne fait qu'enfourer le problème pour le retrouver plus tard ; vous allez vous retrouver avec les matières de l'année en cours plus celle non validées au semestre précédent, cela veut dire une charge de travail très conséquente et cela n'est pas souhaitable pour réussir sereinement les examens et obtenir les meilleures notes possibles.

Comme le dit Isidore qui est déjà passé par là, deux années en une quand en obtenir une relève parfois d'un obstacle infranchissable pour certains, cela ne peut jouer qu'en votre

défaveur...

Bien entendu, si vous êtes un gros travailleur n'ayant pas peur de la charge que cela représente et que vous êtes motivé, l'option AJAC reste possible mais réfléchissez-y bien